



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-35

Date de convocation : 5 juin 2026

Date d'affichage : 5 juin 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoirs : 0

Séance du 9 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jaky NOUET, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents : Messieurs Martial FAILLET, Ludovic LAFARGE, René COUTURIER, Dominique PETRONE, Anthony KOENIG, Bruno SAVOLDELLI, Jaky NOUET.

Mesdames Jennifer SIMON, Laurence JARRY, Céline CHOL, Hélène MONCHEAUX

Absents/Excusés : Tony RUIZ, Marilyn AIMAIN, Hélène POMPIERE et Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Ludovic LAFARGE

Objet : Modification de la délibération concernant les subventions aux associations

VU la délibération 2026-27 mentionnant un nom erroné d'association empêchant le versement de la subvention validée par le Conseil Municipal, il convient de mettre à jour la délibération mentionnée.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le nom de l'association :

- L'ARROSOIR qui est enregistré sous le nom de PEINTURE ET CREATION EN DOBES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER la modification du nom de l'association pour que cela soit en concordance avec la déclaration à la Préfecture.
- DE CONFIRMER que le montant de la subvention accordée reste inchangé :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
PEINTURE ET CREATION EN DOBES	400 €

A Saint-Marcel, le 9 juin 2026  
Le Maire, Jaky NOUET

